

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2017**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 3 avril 2017

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 21 mars 2017  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-23

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : M. MANINI

OBJET  
  
EXERCICE 2016 -  
APPROBATION DE LA  
GESTION DU COMPTABLE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc à Mme LACROIX), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COUTURIER), M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. THEVENOT), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET jusqu'avant vote du N° 2017-12), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE (par proc. à Mme ROUCHON), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme MAINAND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. MICHON)

Etait absent : /

**PREFECTURE**  
**Accusé de réception**  
**Reçu le .....**  
**Identifiant de l'Acte :**  
**069 216900340.....**

**Rapport de** : N. MERAND-DELERUE

Sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal les résultats de la gestion 2016, assumée par Madame Agnès Filleux-Pommerol, Trésorier de Rillieux la Pape, en tant que comptable assignataire de la Ville.

Il est à noter que la Trésorerie ouvre automatiquement des crédits pour les opérations d'ordre liées aux cessions d'actif (pas de vote de l'assemblée délibérante). Par conséquent, le montant total des prévisions budgétaires diffère au niveau de ces opérations d'ordre.

En conclusion, les résultats de l'exercice 2016 dont la synthèse est annexée à la présente délibération sont conformes à ceux figurant au compte administratif 2016 qui est présenté au Conseil Municipal par ailleurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

**- DÉCLARE**

que la gestion du comptable n'appelle ni observation ni réserve.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 3 avril 2017  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET